



Midi-Pyrénées

UNAPL Midi-Pyrénées

La newsletter

.09

25 novembre
2008

Actualités sociales, fiscales et politiques des professions libérales



✓ Parce que nous aussi, nous avons des droits

Votons plus fort

UNION ✓ POUR
LES DROITS ✓
DES EMPLOYEURS ✓

3 DÉCEMBRE
2008
ÉLECTIONS
PRUD'HOMALES

Malgré toute la discrétion qui paraît l'entourer, l'élection prud'homale qui se déroule le 3 décembre est un événement de grande portée. C'est elle, en effet, qui déterminera le rapport de force entre les syndicats, mais c'est surtout elle qui va désigner les conseillers qui siégeront dans les instances chargées de statuer sur tous les litiges relatifs au droit du travail.

Il est donc impératif, non seulement de voter, mais aussi de porter son suffrage sur des candidats qui représentent réellement les employeurs. Car, lorsqu'un conflit survient avec un de nos salariés, nous avons un intérêt absolu à être représenté par un véritable employeur et non par un pseudo-employeur délégué par une structure qui n'a de patronale que l'apparence. Il ne faut pas confondre économie sociale et économie tout court !

C'est un constat qui a amené l'UNAPL à faire liste commune avec les autres organisations représentatives d'employeurs que sont le MEDEF, la CGPME, la FDSEA et l'UPA. Nous présentons des listes équilibrées qui respectent la parité hommes/femmes et qui s'appuient pour l'essentiel sur des conseillers expérimentés.

Afin de lutter contre la participation à ce scrutin traditionnellement trop faible, le vote par correspondance a été étendu. N'hésitez pas à y avoir recours, si vous ne pouvez vous rendre dans les bureaux de vote le 3 décembre.

Pour l'efficacité, l'équité, la représentativité, portez vos suffrages sur nos listes communes, en mettant dans l'urne les bulletins « Union pour le droit des employeurs ».

Lucien Gleyzes
Président de l'UNAPL Midi-Pyrénées

DEFENDEZ VOS DROITS FAITES VOUS ENTENDRE VOTEZ LE 3 DECEMBRE 2008



- Dans le bureau de vote qui vous a été attribué.
- Par correspondance - pensez à **SIGNER** votre carte avant de la renvoyer (adresse indiquée sur votre carte d'électeur)

